

Le renseignement de la France

Le renseignement en France

Cet article est le prolongement de l'hommage rendu à l'amiral Pierre LACOSTE dans le bulletin du mois de décembre 2020. En effet, il faut bien admettre que nos services sont plutôt mal connus, même dans des milieux sensibilisés aux questions de Défense. Il fallait donc profiter de l'occasion pour rappeler l'organisation et les missions du « *renseignement de la France* ».

Le « *renseignement en France* » complète la présentation en listant les autres services impliqués dans la recherche de renseignements¹ sur notre territoire.

En mélangeant parfois le sérieux et le moins sérieux, l'auteur espère faire ainsi œuvre utile.

L'information et la décision

Entrées	processus	sorties
matières premières	fabrication	produit fini
Contrôle qualité	Assurance qualité	Contrôle qualité
informations	traitement	décision

Il n'y a pas de décision sans informations, et pas d'informations sans la volonté de les rechercher.

En production industrielle, nous connaissons le contrôle qualité et l'assurance qualité. Un bon contrôle en début de chaîne et une bonne assurance qualité pendant le processus de fabrication garantissent un bon produit fini. Il en est de même dans le processus de décision, même si cette évidence semble souvent oubliée.

D'où vient l'information ? Les sources sont infinies, les médias, les réseaux sociaux, nos relations. Elles sont ouvertes (accès libre) ou fermées (confidentielles). L'État ne doit pas négliger les premières, mais il se doit d'avoir accès aux sources fermées pour notre sécurité. Adversaires et concurrents ayant la même volonté de découvrir nos informations confidentielles, nous devons les protéger. Avec le développement de la cybercriminalité et des attaques numériques, le métier a changé.

L'ART de la GUERRE, attribué à SUN TZU (général chinois, 544–496 av. J.-C.).

[...] Un commandant habile recherche la victoire dans la situation et ne l'exige pas de ses subordonnés. [...] Ayez des espions partout, soyez instruit de tout, ne négligez rien de ce que vous pourrez apprendre ; mais, quand vous aurez appris quelque chose, ne la confiez pas indiscrètement à tous ceux qui vous approchent. [...] Vous aurez vos espions partout : vous devez supposer que l'ennemi aura aussi les siens. Si vous venez à les découvrir, gardez-vous bien de les faire mettre à mort ; leurs jours doivent vous être infiniment précieux. Les espions des ennemis vous serviront efficacement, si vous mesurez tellement vos démarches, vos paroles et toutes vos actions, qu'ils ne puissent jamais donner que de faux avis à ceux qui les ont envoyés. [...] Une armée sans agents secrets est un homme sans yeux ni oreilles.

Renseignement ou espionnage ? Quelle différence ?

Dans le langage courant, l'agent de renseignement travaille pour la défense de son pays alors que l'espion en est un adversaire. Ce ne serait donc qu'une question de position par rapport à une frontière. Il est aussi possible de faire une autre distinction, en réservant le mot « espionnage » aux tâches dites subalternes, « renseignement » supposant alors un niveau de travail supplémentaire dans l'organisation de la recherche des informations, la coordination et la diffusion d'alertes ou de synthèses². Le renseignement est en effet un outil de décision pour les dirigeants, c'est même sa raison d'être. C'est aussi un moyen de garantir l'indépendance nationale.³

¹ Le thème des domaines privés, légaux et illégaux, a été supprimé pour limiter la longueur de l'article.

² Par exemple, en passant du renseignement brut au renseignement élaboré.

³ La France n'a pas participé à la deuxième guerre du Golfe, l'argumentation des États-Unis n'étant pas crédible.

Les conflits modernes et contemporains montrent l'importance du renseignement et, parfois aussi, ses manques ou ses défaillances. Alors que le renseignement technique a une importance envahissante avec les nouvelles technologies, le renseignement humain a encore un bel avenir, il semble même irremplaçable.

Est-ce que l'espionnage est vraiment le deuxième plus vieux métier du monde ? Ce n'est pas le thème de l'article, mais l'ancienneté du besoin, chez les Perses, les Grecs, les Romains, les Normands et d'autres est bien connu. Les ouvrages sur l'histoire du renseignement sont nombreux et souvent passionnants⁴.

Pour remonter le temps, donnons la parole à Oscar RAY⁵.

« Des espions, on en trouve partout, à toutes les époques, dans tous les pays. Le plus obscur des roitelets barbares a son service d'espionnage, la séculaire monarchie d'Angleterre, « la plus belle monarchie du monde », a le sien, et quel que soit l'état des finances d'un pays, un gouvernement qui se respecte trouvera toujours suffisamment d'argent pour payer des agents-informateurs. »

Si « nos ancêtres les Gaulois » doivent être considérés comme les premiers habitants de notre pays, l'image ci-contre⁶ est la preuve irréfutable du fait que les Romains avaient un service d'espionnage⁷ et les Gaulois un service de contre-espionnage... comme aujourd'hui ?

Les médias et le renseignement

L'action des services de renseignement est confidentielle, rien ne doit filtrer. Les agents des services, à l'exception des hauts responsables, doivent rester anonymes. Il arrive cependant qu'un « grain de sable » bloque la machine et les services font la une de l'actualité. Alors que le silence est associé à tout ce qui marche bien, c'est-à-dire la quasi-totalité du travail fait, des titres du style « échec du renseignement » (sans autre précision) font régulièrement la une des médias.



Le renseignement de la France

« Le renseignement a pour objet de permettre aux plus hautes autorités de l'État, à la diplomatie, comme aux armées et au dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile, d'anticiper et de disposer d'une autonomie d'appréciation, de décision et d'action »

[Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, 2008]

⁴ L'auteur a fait une conférence publique « Renseignement ou espionnage, la guerre de l'information à travers les siècles ».

⁵ Oscar RAY, Histoire de l'espionnage, NRF, Gallimard, Paris, 1936.

⁶ GOSCINNY, UDERZO, Une aventure d'Astérix le Gaulois, Dargaud, 1983.

⁷ Historiquement vrai, mais ils avaient un adversaire redoutable : « HANNIBAL en savait toujours plus sur les Romains que les Romains n'en savaient sur lui. »

Les services de renseignement français sont regroupés au sein de la **communauté du renseignement**, qui regroupe six services autonomes⁸ :

- La direction générale de la sécurité extérieure (**DGSE**)⁹. [Ministère de la Défense]
<https://www.defense.gouv.fr/dgse>
- La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (**DRSD**)¹⁰. [Ministère de la Défense]
<https://www.drds.defense.gouv.fr>
- La direction du renseignement militaire (**DRM**)¹¹. [Ministère de la Défense]
<https://www.defense.gouv.fr/ema/directions-services/direction-du-renseignement-militaire/la-drm>
- La direction générale de la sécurité intérieure (**DGSI**)¹². [Ministère de l'Intérieur]
<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI>
- La direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (**DNRED**). [Direction générale des douanes et droits indirects]
<https://www.douane.gouv.fr/fiche/la-direction-nationale-du-renseignement-et-des-enquetes-douanieres>
- Le traitement du renseignement action contre les circuits financiers clandestins (**TRACFIN**). [Ministère de l'Action et des Comptes publics]
<https://www.economie.gouv.fr/tracfin>
<https://www.economie.gouv.fr/tracfin/declarer>

Pour le bon fonctionnement et la coordination des services, la communauté du renseignement comprend également :

- La **Coordination nationale** du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT).
<http://www.academie-renseignement.gouv.fr/coordination.html>

- L'**Académie du renseignement** qui forme le personnel des services de renseignement.

Les activités de l'académie sont décrites à l'adresse :

<http://www.academie-renseignement.gouv.fr>

Des liens renvoient vers des pages d'information sur les services de la communauté du renseignement.

L'Académie du renseignement a été créée en 2010 « *pour contribuer, par la formation, à resserrer les liens entre les services de renseignement en devenant un lieu privilégié d'échanges et de partage.* »

Son autre mission est la « *diffusion de la culture du renseignement* ». La publication des actes de son colloque « *Le droit du renseignement* » est un exemple de cette démarche. Il y a aussi son « *Grand*



Ce projet est si secret que je ne sais même pas ce que je fais...

⁸ Le lecteur est invité à consulter les sites officiels pour plus de précisions. Les adresses sont complètes, donc parfois très longues. Ce choix évite de « les perdre », si les liens cachés sont désactivés dans le bulletin.

⁹ La DGSE possède des moyens d'écoutes propres, mais elle fait aussi appel à des moyens militaires d'observation (satellites et avions). C'est le seul service autorisé à conduire des actions clandestines à l'étranger (renseignement humain, libération d'otages, neutralisation d'individus...) et des actions non revendicables par l'état (contrairement à celles des Forces Spéciales des armées).

¹⁰ Elle succède à la DPSD (Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense) créée en 1981 pour remplacer la DSM (Direction de la Sécurité Militaire).

¹¹ Elle succède au 2e bureau et au centre d'exploitation du renseignement militaire.

¹² La DST (Direction de la Surveillance du Territoire) a été créée après la guerre. Le 1er juillet 2008, une partie des RG est absorbée par la DCRI (Direction Centrale Renseignement Intérieur). Le 12 mai 2014, elle devient la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure), directement sous la tutelle du ministre de l'Intérieur.

Prix¹³, pour distinguer d'une part une thèse universitaire et d'autre part deux œuvres de création : l'une dans la "mention essai" et l'autre dans la "mention fiction". »

- L'Inspection des services de renseignement.

Voir : <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2018-09-19/fonctionnement-de-l-inspection-des-services-de-renseignement>

Le Collège du renseignement en Europe

« Le Collège du Renseignement en Europe a été lancé à Paris le 5 mars 2019. Il rassemble 23 pays membres qui ont signé une Lettre d'Intention le 26 février 2020 à Zagreb, et 7 pays partenaires.

Le Collège est un effort collectif des communautés du renseignement des pays européens. Il génère, sans être prescripteur, des opinions professionnelles et académiques sur un large éventail de sujets liés au renseignement et les diffuse afin de contribuer au développement d'une culture stratégique du renseignement en Europe.

Le Collège du Renseignement en Europe est une initiative intergouvernementale unique en son genre, au bénéfice de la sécurité des Européens. »

<https://www.intelligence-college-europe.org>

Le contrôle du renseignement

Comme dans toute démocratie, le renseignement n'échappe pas au contrôle parlementaire. Nos services sont contrôlés par :

- La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement.
- La Délégation parlementaire au renseignement.
- Une formation spécialisée au sein de la section du contentieux du Conseil d'État (Contrôle juridictionnel).



Le renseignement en France

Nous venons de faire connaissance avec les services qui forment la communauté française du renseignement. Ce ne sont pas les seuls qui ont une mission de renseignement. Il faut donc compléter la liste par :

- La **Gendarmerie Nationale** réputée pour sa proximité avec les habitants et sa connaissance du terrain, en particulier par le maillage étroit de ses brigades. Ce n'est pas encore une raison suffisante pour intégrer la communauté du renseignement, même si des gendarmes ont été détachés dans d'autres services et qu'elle a été directement concernée par l'Information générale, puis par le Renseignement territorial. Les gendarmes rejoindront-

¹³ 3^e édition en 2020.

ils bientôt la communauté française du renseignement ?¹⁴ La **SDAO** (Sous-Direction de l'Anticipation Opérationnelle) a une mission de renseignement reconnue.

<https://www.gendinfo.fr/dossiers/transformation-et-identite-au-caeur-de-la-gendarmerie/130-000-capteurs-du-renseignement>

Le **SCRT (Service Central du Renseignement Territorial)**, qui a succédé à l'Information Générale, créée après la suppression des RG. Ce service est rattaché à la Direction centrale de la sécurité publique avec un maillage territorial par les SDIG (Services Départementaux de l'Information Générale)¹⁵ Le directeur central adjoint de la Sécurité publique est le chef de service au niveau national, au niveau départemental, c'est l'adjoint du DDSP (Directeur Départemental de la Sécurité Publique). La recherche de renseignements porte sur les sources ouvertes ou fermées. Bien que la DGSI et le SCRT aient une compétence nationale, la zone de responsabilité du Préfet de Police de Paris échappe à leur compétence. Les mêmes missions sont en effet confiées à la DRPP.

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-dossiers/2017-Dossiers/En-planque>

- La **DRPP (Direction du Renseignement de la Préfecture de Police)**. Ce découpage territorial fait régulièrement l'objet de demandes de réformes qui n'ont pas abouti. Cependant, la réforme de 2008 limite la compétence de la DRPP à Paris intra-muros et celle de 2009 a créé des services territoriaux en son sein. Même s'il existe des liens étroits avec la DGSI, les demandes de réforme (suppression ?) demeurent fortes.

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Services-et-missions/Missions-de-police/La-direction-du-renseignement>

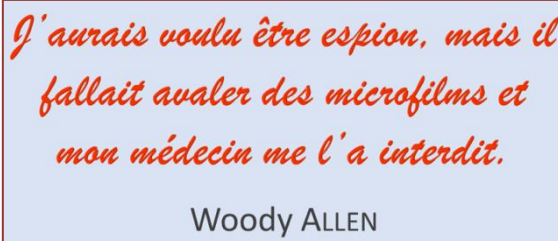
Le **BCRP (Bureau Central du Renseignement Pénitentiaire)** chargé « de recueillir et d'analyser l'ensemble des informations utiles à la sécurité des établissements et des services pénitentiaires. Il organise la collecte de ces renseignements auprès des services pénitentiaires. Il organise la collecte des renseignements auprès des services déconcentrés et procède à leur exploitation à des fins opérationnelles. Il assure la liaison avec les services centraux de la police et de la gendarmerie ».

<http://www.presse.justice.gouv.fr/communiques-de-presse-10095/archives-des-communiques-de-2017-12858/inauguration-du-bureau-central-du-renseignement-penitentiaire-29979.html>

Une circulaire sur « les modalités de transmission d'informations et de renseignements pénitentiaires entre l'administration pénitentiaire, le service du renseignement pénitentiaire et l'autorité judiciaire » est téléchargeable à l'adresse suivante¹⁶ :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=43945>

- La **DCPJ (Direction Centrale de la Police Judiciaire)**¹⁷ dont le domaine est le renseignement criminel.



<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire>

¹⁴ Signalons, par exemple, l'arrestation d'une des dix cibles parmi les acteurs mondiaux de la pédophilie, après une remarquable enquête sur le *Darknet*. Des arrestations simultanées ont également eu lieu dans d'autres pays.

¹⁵ Un commentaire du moment : « Moins du tiers des effectifs des RG pour couvrir 90 % de leur mission ! ».

¹⁶ Format PDF.

¹⁷ SCRC (Service Central de Renseignement Criminel) pour la Gendarmerie.

Les mots de la fin

Avec cet article (*auto*) coté A/1, l'auteur espère avoir rafraîchi la mémoire de ceux qui savaient déjà et donné aux autres l'envie d'en savoir plus sur des services essentiels pour notre sécurité et notre avenir.

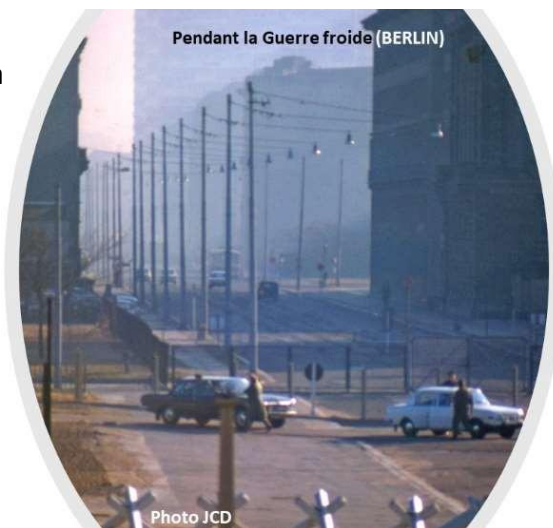
Le sujet, toujours d'actualité, donne aussi matière pour alimenter de passionnants débats.

Si, parmi les plus jeunes, certains y trouvent la source d'une vocation, ce serait formidable : le métier recrute.

Confidentialité oblige, nous n'en saurons jamais rien.

Jean-Claude DÉRANLOT,

Auditeur IHEDN (SR114, Versailles, 1993)



« Il n'est point de secrets que le temps ne révèle » (Jean RACINE, Britannicus, Acte IV, scène 4)

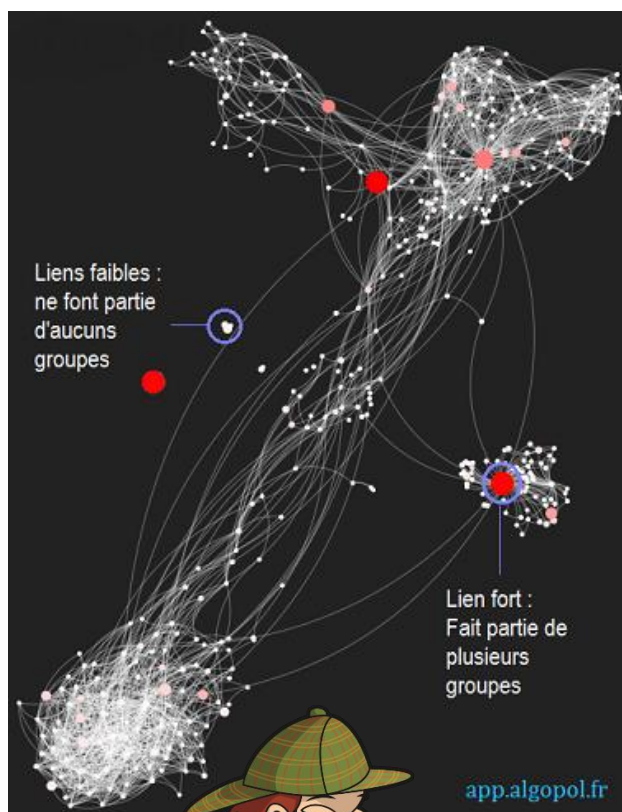


Le saviez-vous ?

Claude DELESSE, docteur en sciences de l'information et de la communication, auditrice IHEDN, est membre d'AQUI-IHEDN. Elle est directrice de recherche associée au Centre français de recherche sur le renseignement (Cf2R).

Claude DELESSE a écrit :

- *Personnalisez l'intelligence économique, de la compréhension à l'action TPE-PME*, AFNOR, 2011.
- *Échelon et le renseignement électronique américain*, Editions Ouest-France, 2012.
- *NSA*, Tallandier, 2016.
- *NSA, histoire de la plus secrète des agences de renseignement*, Tallandier, 2019.



Cotation du renseignement militaire			
QUALITÉ (source)	NUMÉRATEUR	VALEUR (information)	DÉNOMINATEUR
Complètement sûre	A	Renseignement confirmé par d'autres sources	1
Habituellement sûre	B	Exactitude probable	2
Assez sûre	C	Exactitude possible	3
Habituellement sûre	D	Exactitude douteuse	4
Pas sûre	E	Information peu probable	5
Sûreté ne pouvant pas être appréciée	F	Exactitude ne pouvant pas être appréciée	6

